

CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA
Mercredi, 16 juin 2021

RÉACTION DE LA MINUSCA SUR LES ACCUSATIONS DE FRAUDE

1 - Suite à la diffusion, dans la presse centrafricaine et sur les réseaux sociaux, d'un article accusant la MINUSCA de fraude et tenue de payer une amende d'un million de dollars, la Mission tient à préciser ce qui suit :

2 - Sur demande de la MINUSCA, un représentant de la Mission s'est rendu à la Direction générale des douanes et droits indirects, le 4 juin 2021, pour une réunion. L'objectif de ladite réunion était de discuter avec les autorités douanières centrafricaines, sur les questions liées à la livraison des cargaisons contenant la nourriture des contingents militaires de la MINUSCA, qui avaient été bloquées en date du 10 mai 2021.

3 - Au cours de cette réunion, la MINUSCA a été informée par les autorités douanières centrafricaines que toutes les cargaisons avaient été importées en bonne et due forme, à l'exception d'une seule cargaison, relatives à des pièces de rechanges. La MINUSCA a alors demandé la transmission de toutes les informations nécessaires, en vue de clarifier cette situation, et conduire toutes enquêtes nécessaires, et ce, en vertu du paragraphe 48 du SOFA qui stipule, en substance, que « *la MINUSCA et le Gouvernement se prêtent mutuellement assistance pour la conduite de toutes enquêtes relatives aux infractions commises contre les intérêts de l'une ou de l'autre, ou des deux, (...)* ».

4 - En même temps et conformément à ses règles et procédures internes, la MINUSCA a immédiatement ordonné une enquête approfondie afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

5 - La MINUSCA rejette catégoriquement les accusations graves de fraudes formulées par la Direction générale des douanes et droits indirects, reprises dans les organes de presse et les réseaux sociaux. Elle réitère que toutes les importations effectuées en République centrafricaine, sont faites exclusivement pour son usage officiel et exclusif. Les premiers éléments d'enquête montrent en effet que la demande d'exonération de droits et taxes de douanes pour l'importation de pièces de rechange pour véhicule, a été bel et bien signée par le Directeur Général des douanes et droits indirects en date du 26 mars 2021, en lieu et place du matériel de communication, dont la demande d'exonération avait été introduite par erreur, et signée par le même directeur général en date du 16 février 2021.

6 - La MINUSCA tient à préciser qu'elle ne saurait en aucun cas, tolérer une situation susceptible de ternir la réputation des Nations Unies, en raison d'activités irrégulières découlant d'un de ses contractants. La MINUSCA rassure qu'au cas où les allégations avancées seraient avérées exactes, cela constituerait une faute grave et exposerait leurs auteurs et complices à des sanctions sévères de la part de la Mission.

Bangui, le 16 juin 2021